

Restauration d'un réseau de mares et de lavognes du Causse du Larzac aveyronnais

Restauration de mare

CONTACT DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Jérôme Bussière
tél. : 05 65 61 43 12
email : jerome.bussiere[at]parc-grands-causses.fr

DATE DE RÉALISATION

2021-2024

LIEU

Communes de la Couvertoirade et le Clapier

NOMBRE ET NATURE DES MARES

Nombre de mares concernées : 10

Nature des mares : en réseau

HISTORIQUE DE LA DÉMARCHE ET CONTEXTE

L'action, proposée au programme d'action du Parc pour la période 2020-2021, a pour objectif d'initier un programme de restauration des mares et des lavognes et de la biodiversité inféodée à ces points d'eau en suscitant l'intérêt des propriétaires dans l'objectif de proposer un programme de restauration plus ambitieux, le cas échéant, dans le cadre d'un Contrat restauration biodiversité.

Dans un premier temps, le programme d'action est orienté vers la sensibilisation du grand public et l'information aux communes sur la base d'1 ou 2 opérations démonstratives. Il ne se substitue pas aux initiatives locales des partenaires locaux.

L'opération prendra pour exemple sur l'opération menée dans le Parc naturel régional des Causse du Quercy (Mare's Attaque) pour communiquer sur les espèces invasives et s'appuiera sur des opérations concrètes d'enlèvement des poissons.

L'action ne prévoit pas d'inventaire, ni de travaux de restauration. Les financements visent à couvrir des frais de communication et éventuellement des frais liés à l'enlèvement des poissons sur 2 à 3 mares.

OBJECTIF DE L'ACTION

- La restauration d'un réseau fonctionnel de mares sur la Commune de la Couvertoirade pour restaurer les populations de Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes* Cuvier, 1829), espèce en danger d'extinction critique sur la liste Rouge des amphibiens de Midi-Pyrénées (en ex-Midi-Pyrénées, l'espèce n'était connue que de quelques mares dans la partie Aveyronnaise la plus orientale du Causse du Larzac et d'un secteur dans la plaine Toulousaine) ;
- La suppression des espèces de poisson introduites, principalement le Carassin doré (ou poisson rouge) ;
- La suppression du risque de dispersion de *Myriophyllum aquaticum* et *Lagarosiphon major* (espèces végétales envahissantes) sur la commune du Clapier (expérimentation).

L'opération vise la restauration de 10 à 12 mares dans un réseau d'une vingtaine de point d'eau du sud Larzac aveyronnais sur les Communes de la Couvertoirade et le Clapier (Cornus, le cas échéant).

DESCRIPTION

L'opération vise la restauration de mare à des degrés divers selon l'état constaté (visite de terrain en janvier 2021) :

- Curage (enlèvement de matière accumulée) ;
- Débroussaillage de l'environnement immédiat
- Enlèvement de poissons ;
- Enlèvement de plantes envahissantes ;
- Re-création de point d'eau asséché par pose de bâche étanche ;
- Démontage et recréation de lavogne (réfection du pavage et jointage étanche) ;
- Etanchéification par pose d'argile, etc.

Les travaux par point d'eau sont détaillés dans le rapport.

ENJEUX DU SITE

L'opération vise principalement la communauté d'amphibiens : huit espèces dont le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripipes* Cuvier, 1829) et l'éradication de deux espèces végétales envahissantes : le Myriophylle du Brésil (*Myriophyllum aquaticum* (Vell.) Verdc., 1973) et le Grand lagarosiphon (*Lagarosiphon major* (Ridl.) Moss, 1928)

MODALITÉS DE SUIVI ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

Dans le cadre de leurs missions, les agents de l'OFB assurent le suivi de certaines espèces d'amphibiens présentes sur un certain nombre de mares (en fonction du temps disponible pouvant être consacré au suivi), à l'élaboration d'une note relative à la nécessité d'une dérogation espèces protégées à la DREAL (identifiant les mesures de réduction de l'impact des travaux de restauration) et à l'encadrement des chantiers de restauration notamment pour assurer une pêche de sauvegarde).

DÉMARCHE RÉGLEMENTAIRE

Rédaction d'une note relative à la nécessité d'une dérogation espèces protégées à la DREAL et prévoyant les mesures de réduction des impacts lors des travaux.

PARTENAIRES

Un groupe de travail opérationnel a été constitué avec le PNR des Grands Causses, l'OFB (Service départemental de l'Aveyron), le CPIE du Rouergue, la LPO Aveyron, Nature en Occitanie et la MFR de Valrance pour mettre en œuvre l'opération et se coordonner avec les divers programmes, notamment le PRAM Occitanie.

Un groupe de travail élargi a également été constitué pour traiter de problématiques particulières, en particulier avec le CBNPMP et l'ADASEA d'Occ. sur les espèces végétales envahissantes...

RESSOURCES ANNEXES

[Restauration d'un réseau de mares et de lavognes du Causse du Larzac aveyronnais \(rapport\)](#)

[_\(PDF - 21.9 Mio\)](#)